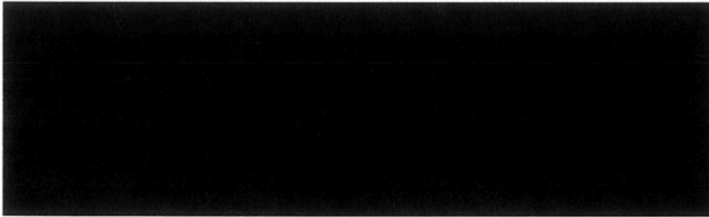




Montréal, le 17 juillet 2017



Objet : Demande d'accès à l'information
N/D : 6122.05.591

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès mentionnée en rubrique.

En réponse au premier point de votre demande, nous vous donnons accès, dans le tableau ci-après, au nombre d'employés dont le salaire de base annuel est de 100 000 \$ ou plus.

L'augmentation du nombre d'employés dont le salaire est de 100 000 \$ ou plus de 2012-2013 à 2013-2014 résulte principalement des employés cadres au maximum de l'échelle de la classe salariale H, dont la majoration annuelle de l'échelle a fait passer ce maximum à plus de 100 000 \$. Or, plusieurs cadres de Loto-Québec se situent dans cette classe salariale.

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
NOMBRE D'EMPLOYÉS	68	70	100	97	93	91

Quant aux deux derniers points de votre demande, nous vous donnons également accès au tableau ci-après indiquant le nombre d'heures supplémentaires effectuées par les employés de Loto-Québec ainsi que les montants correspondant au paiement des heures supplémentaires et ce, pour les années 2011-2012 à 2016-2017.

L'augmentation du temps supplémentaire en 2016-2017 s'explique principalement par les besoins opérationnels liés à notre nouveau modèle de distribution de billets de

loterie qui a été mis en opération le 31 mars 2016, et qui remplace le modèle qui existait depuis 45 ans. L'année 2016-2017 a été une phase transitoire et d'adaptation.

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
NOMBRE D'EMPLOYÉS	762	744	735	657	643	717
MONTANT	2 321 442 \$	2 157 525 \$	2 053 846 \$	1 847 719 \$	1 681 151 \$	2 088 980 \$

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Daniel Collette

Directeur, Secrétariat corporatif
Responsable adjoint de la Loi sur l'accès à l'information
Loto-Québec et ses filiales